3-4-5 NOVEMBRE 2017
44e
RALLYE DU
CONDROZ-HUY
PRIMUS
HAACHT
www.condrozrally.be

BELGIAN RALLY CHAMPIONSHIP 2017
"RALLYE DU CONDROZ-HUY"
REGLEMENT PARTICULIER

CONTENU

1. INTRODUCTION
- 1.1. Règlementation
- 1.2. Revêtement de la route
- 1.3. Distance totale ES et distance totale de l'itinéraire

2. ORGANISATION
- 2.1. Titres RACB pour lesquels le Rallye compte
- 2.2. Numéro de visa de l'ASN
- 2.3. Nom de l'organisateur, adresse et coordonnées (bureau permanent)
- 2.4. Comité d'organisation
- 2.5. Commissaires sportifs
- 2.6. Observateurs et délégués RACB
- 2.7. Principaux officiels
- 2.8. Emplacement du PC du Rallye et coordonnées (tél. et fax)

3. PROGRAMME
- Publication du règlement particulier
- Date de clôture des engagements
- Date de la publication de la liste des engagés
- Publication du Road Book, de la carte du Rallye
- Début des reconnaissances
- Présentation de l'épreuve
- Date de clôture pour les inscriptions de la mise au point
- Horaire d'ouverture et fermeture du PC du Rallye
- Panneau d'affichage Officiel – Emplacement
- Ramassage du matériel et des documents
- Vérifications Administratives
- Ouverture du centre media et des accréditations
- Ramassage des systèmes de suivi de la sécurité pour le rallye (si requis)
- Vérifications techniques – plombage et marquage des composants
- Mise au point et horaire
- Conférence de presse BRC avant l'épreuve
- Première réunion des Commissaires Sportifs
- Publication de la liste de départ pour l'Etape 1
- Départ du rallye, lieu et heure
- Fin de l'Etape 1, lieu et heure
- Publication de la liste de départ de l'Etape 2
- Départ de l'Etape 2, lieu et heure
- Cérémonie de podium/remise des coupes
- Conférence de presse après l'épreuve
- Vérifications techniques finales
- Heure de la publication du classement final provisoire
- Heure de la publication du classement officiel final

4. ENGAGEMENTS
- 4.1. Date de clôture des engagements
- 4.2. Procédure d'engagement
- 4.3. Nombre d'engagements acceptés
- 4.4. Droits d'engagement / packages d'engagement

4.5. Informations détaillées sur le paiement (y compris sur toute taxe applicable)
4.6. Remboursements

5. ASSURANCE

6. PUBLICITÉ ET IDENTIFICATION

7. PNEUMATIQUES

7.1. Pneus à utiliser durant le rallye
7.2. Lois nationales ou exigences spéciales
7.3. Quantité de pneus

8. CARBURANT

8.1. Procédure relative au carburant
8.2. Commande de carburant
8.3. Responsabilité
8.4. Distribution du carburant

9. RECONNAISSANCES

9.1. Procédure d'inscription
9.2. Restrictions particulières et / ou nationales – limite de vitesse sur les épreuves spéciales

10. VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

10.1. Documents à présenter
- Licence de concurrent
- Licences de compétition des pilotes et copilotes
- Cartes d'identité ou passeports des pilotes et copilotes
- Autorisation de l'ASN, pour tous les concurrents étrangers
- Achèvement de toutes les informations sur le bulletin d'engagement
- Certificat d'assurance de la voiture
- Documents d'immatriculation de la voiture

10.2. Horaire

11. VÉRIFICATIONS TECHNIQUES, PLOMBAGE ET MARQUAGE

11.1. Lieu et horaire des vérifications techniques
11.2. Equipement de sécurité de l'équipage
11.3. Niveau de bruit
11.4. Installation d'un système de suivi de la sécurité (si applicable)

12. AUTRES PROCÉDURES

12.1. Procédure de la cérémonie de départ et ordre
12.2. Procédure d'arrivée (uniquement si différente du règlement)
12.3. Pointage en avance autorisé
12.4. Epreuve Super Spéciale procédure et ordre de départ (s'il y a lieu)
12.5. Toutes procédures / activités spéciales incluant les activités promotionnelles de l'organisateur
12.6. Heure officielle utilisée pendant le rallye
12.7. Comportement en cas d'accident
12.8. Point de contrôle après accident
12.9. Parc d'assistance
12.10. Epreuve spéciale « Show »

13. IDENTIFICATION DES OFFICIELS

14. COUPES
14.1. Remises Des Coupes – Lieu et Horaire
14.2. Coupe

15. VÉRIFICATIONS FINALES
15.1. Vérifications finales – équipes devant participer - emplacement
15.2. Droits de réclamation
15.3. Droits d'appel

Annexe 1 Itinéraire

Annexe 2 Programme des reconnaissances

Annexe 3 Noms et photographies des chargés des relations avec les concurrents et leurs horaires

Annexes 4 Autocollants et positionnement des publicités additionnelles prévues

Annexes 5 Parc d'assistance

1. INTRODUCTION

1.1 Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif International de la FIA 2017 et à ses annexes, au Règlement Sportif du Belgian Rally Championship 2017 qui est conforme au règlement du RACB Sport et au présent Règlement Particulier.
Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncées uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs).
Le Règlement Sportif du Belgian Rally Championship 2017 figure à l'adresse suivante : *www.racb.com*

1.2 Revêtement de la route :
Toutes les épreuves spéciales de ce rallye se déroulent sur un revêtement
Asphalte :
Terre :

1.3 Distance totale ES et distance totale de l'itinéraire
Distance totale des ES : 221,30 KM
Distance totale du parcours : 625 KM

2. ORGANISATION

2.1 Titres RACB Sport pour lesquels le Rallye compte

Championnat de Belgique des Pilotes
Championnat de Belgique des Co-Pilotes
Championnat de Belgique des Classes
Championnat de Belgique des Rallyes Historiques
Championnat de Belgique Junior
Championnat de Belgique R1 Trophy

2.2 Numéro de visa de l'ASN
N° de visa : **BRC17/RCH09** en date du : **01/09/2017**

2.3 Nom de l'organisateur, adresse et coordonnées
Royal Motor Club de Huy - Rallye du Condroz-Huy 2017
Quai Dautrebande, n° 7
4500 Huy
Tél. : +32(0) 85 25 26 06 Fax : + 32(0) 85 25 26 02
Email : info@condrozrally.be Website : www.condrozrally.be

2.4 Comité d'organisation
Président : Roger JAMOUL
Secrétaire : Charles PONCELET
Membres : Anne DUBOIS, Olivier ROCOUR, Yves GERADON, Jacky THIBAUT, Jean-Pol HELLIN, Jean-Jacques BEAUJEAN, Benjamin HODEIGE, Frédéric DESIR, Olivier JAVAUX, Pascal DEHON

2.5 Commissaires Sportifs RACB

Président :	Mr. Andy LASURE
Membres :	Mr. Fréderic FRENAY
Membres :	Mr. Ludo PEETERS
Stagiaire :	Mr. Mardeen BENJAMIN
Secrétaire du Collège :	Mme. Christine BEX

2.6 Observateur et Délégués RACB

Délégué Sportif RACB Sport :	Mr. Xavier SCHENE
Délégué Technique RACB Sport :	Mr. Bert BLOCKX
Homologation du parcours :	Mr. Michel LAUWERS
Responsable Chronométrage :	Mr. Ghislain DECOBECK

2.7 Principaux Officiels

Directeur de Course	Mr. Etienne MASSILLON	lic. 0487
Directeur de course adjoint	Mr. Roger JAMOUL	lic. 1879
Directeur de course adjoint	Mr. Laurent NOEL	lic. 2594
Directeur de la Sécurité	Mr. Jacky THIBAUT	lic. 1039
Directeur de la Sécurité adjoint à la DC	Mr. Olivier JAVAUX	lic. 3575
Directeur de la Sécurité adjoint	Mr. Raphaël BERTRAND	lic.
Secrétaire à la DC	Mme Isabelle WAHALTERE	lic. 3359
Médecin Chef	Dr. Anne VAN DE CAUTER	lic.
Chargés des relations avec les concurrents	Mr. Boudewijn BAERTSOEN	lic. 2288
	Mr. Joost DEMEESTERE	lic. 0118
	Mr. Alain WALEFFE	lic. 0900
	Mr. Milou BRANS	lic.
	Mr. Iwan DELHEZ	lic. 2929
Responsable des relations avec la Presse	Mr. Benoit GALAND	lic.

Voiture 000 J-J. BEAUJEAN – B. DELWICHE
Voiture 00 TBA

Responsables des ES :

René DEMARTEAU	lic. 1393	Louis MODAVE	lic. 2762
Didier DEJASSE	lic. 3384	Guy RENARD	lic.
Alain DELAUNOIS	lic. 2666		

2.8 Emplacement du PC du Rallye et coordonnées

PC du Rallye du Condroz-Huy 2017
IPES Huy II
Avenue Delchambre, 6 4500 Huy
Tél. : +32(0) 85 25 26 06 Fax : +32(0) 85 25 26 02
Email : info@condrozrally.be

Le numéro de téléphone d'urgence de l'épreuve est le + 32(0) 85 25 24 65

3. PROGRAMME

Publication du règlement particulier
Date : Vendredi 01 / 09 / 2017

Date de clôture des engagements
Date : Mardi 24 / 10 / 2017 à 12h00

Date de la Publication de la liste des engagés
Date & heure : Jeudi 26 / 10 / 2017 à 19h 00
Tableau officiel d'affichage à « la Brasserie » Grand Place – Huy

Publication du Road Book, de la carte du Rallye
Tableau officiel d'affichage à « la Brasserie » Grand Place – Huy
Samedi 28 / 10 / 2017 de 08h00 à 18h00
Dimanche 29 / 10 / 2017 de 09h00 à 12h00

Début des reconnaissances
Date & heure : Samedi 28 / 10 / 2017 à 08h00

Présentation de l'Epreuve
Pavillon d'accueil de la Centrale Nucléaire le Mardi 31 /10 / 2017 à 19h00

Date de clôture pour les inscriptions pour la mise au point
Date & heure : Lundi 30 / 10 / 2017 à 18h00

Ouverture/fermeture PC du rallye
Date & heure : Jeudi 02 / 11 / 2017 de 15h00 à 18h30
Vendredi 03 / 11 /2017 de 08h00 à 20h00
Samedi 04 /11 / 2017 de 07h00 à 23h30
Dimanche 05 / 11 /2017 de 07h00 à 20h00

Panneau d'affichage officiel – emplacement
Le tableau officiel d'affichage se situe :
« La Brasserie » Grand Place – Huy à partir du Jeudi 26 / 10 / 2017 à 14h00
Au PC du Rallye du Condroz-Huy 2017 - IPES Huy II
Avenue Delchambre, 6 - Huy à partir du Jeudi 02 / 11 /2017 à 15h00
Site officiel du rallye du Condroz-Huy 2017 à partir du Jeudi 26/ 10 / 2017 à 15h00
www.condrozrally.be/concurrent/tableau officiel d'affichage

Parc d'assistance **(VOIR ANNEXE 5)**
Lieu : Quai d'Arona et Avenue Delchambre
Date et heure d'accès : mercredi 01 / 11 / 2017 à partir de 15 h00

Ramassage du matériel et des documents et Vérifications administratives
(Emplacement – caution – paiement – location – etc)
Attention : Se munir d'une carte d'identité pour le retrait du matériel et documents
Lieu : « ACCESS DESK » du Rallye du Condroz-Huy – Entrée parc de service – Huy
(Voir Road Book)
Date & heure : Jeudi 02 / 11 / 2017 de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Vendredi 03 / 11 / 2017 de 09h00 à 12h00

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications sportives avant de s'être acquitté de toutes ses obligations (financières, administratives, etc) vis-à-vis du comité d'organisation et/ou de l'organisateur.

Vérifications administratives
Garage PEUGEOT « SCHYNS – HUY » Quai de Compiègne, 72 - Huy
Date & heure : Vendredi 03 / 11 / 2017 de 08h00 à 13h00 et de 13h30 à 17h00

Ouverture du centre Média et des accréditations
Date & heure : Vendredi 03/ 11 / 2017 à 10h00

Ramassage des systèmes de suivi pour le rallye (si requis)
Date & heure : Vendredi 03 / 11/ 2017 à 08h00

Vérifications techniques – plombage et marquage des composants
Date & heure : Vendredi 03 / 11 / 2017 de 08h00 à 13h00 et de 13h30 à 17h00

Mise au point et horaire
Lieu : Ben-Ahin
Date & heure : Vendredi 03 / 11 / 2017 de 12h00 à 17h00

Conférence de Presse BRC avant épreuve
Lieu : Salle de Presse du Rallye du Condroz-Huy 2017- IPES Huy II
Avenue Delchambre, 6 - Huy
Date & heure : Vendredi 03 / 11 / 2017 à 17h00

Première réunion des Commissaires Sportifs
Lieu : HQ Rallye - Rallye du Condroz-Huy 2017- IPES Huy II – Salle du Collège
Avenue Delchambre, 6 - Huy
Date & heure : Vendredi 03 / 11 / 2017 à 16h00

Publication de la liste de départ pour l'Etape 1
Lieu : Tableaux Officiels d'affichage
Date & heure : Vendredi 03 / 11 / 2017 à 19h00

Départ du rallye, lieu et heure
Lieu : Chapiteau du Rallye du Condroz-Huy 2017
Date & heure : Samedi 04 / 11 / 2017 à 08h00

Fin de l'Etape 1, lieu et heure
Lieu : Chapiteau du Rallye du Condroz-Huy 2017
Date & heure : Samedi 04 / 11 / 2017 à 19h05

Publication de la liste de départ de l'Etape 2
Lieu : Tableaux Officiels d'affichage
Date & horaire : Samedi 04 / 11 / 2017 à 22h30

Départ de l'Etape 2, lieu et heure
Lieu : Chapiteau du Rallye du Condroz-Huy 2017
Date & heure : Dimanche 05 / 11 / 2017 à 07h00

Cérémonie de podium/Remise des coupes
Lieu : Chapiteau du Rallye du Condroz-Huy 2017
Date & horaire : Dimanche 05 / 11 / 2017 à 16h30

Conférence de Presse après l'épreuve
Lieu : Salle de Presse du Rallye du Condroz-Huy 2017- IPES Huy II
Avenue Delchambre, 6 - Huy
Date & heure : Dimanche 05 / 11 / 2017 à 17h00

Vérifications techniques finales
Lieu : Garage PEUGEOT « SCHYNS – HUY » Quai de Compiègne, 72 - Huy
Date & horaire : Dimanche 05 / 11 / 2017 à 16h45

Heure de la publication du classement final provisoire
Lieu : Tableaux Officiels d'affichage
Date & horaire : Dimanche 05 / 11 / 2017 à 19h00

Heure de la publication du classement officiel final
Lieu : Tableaux Officiels d'affichage
Date & horaire : Dimanche 05 / 11 / 2017 à 19h30

4. ENGAGEMENTS

4.1 Date de clôture des engagements
Le mardi 24 / 10 / 2017 à 12h00

4.2 Procédure d'engagement
Toute personne qui désire participer au « RALLYE du CONDROZ-HUY 2017 » doit compléter la demande d'engagement sur le site www.condrozrally.be , avant le mardi 24 /10 /2017 à 12h

Les membres d'équipages sont tenus d'indiquer lors de leurs demandes d'engagement si ce rallye NE COMPTERA PAS pour leurs classements dans le championnat BRC 2017 et/ou championnat BRC JUNIOR 2017 si applicable, conformément aux articles 5.4, 22.1 et 45.3.4 du BRC 2017.

4.3 Nombre d'engagements acceptés
Nombre maximum des engagés : 180 voitures
Le comité de sélection établira une liste de suppléants (Art. 3.15 du Code Sportif International de la FIA).
Le comité D'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote, d'un coéquipier ou d'un concurrent (Art.3.14 du Code Sportif International de la FIA)

Classes :
BRC : Art. 4 du règlement sportif BRC 2017
Historiques : Voir VARIANTE V2 du BRC 2017 – Rallyes Historiques

4.4 Droits d'engagement / packages d'engagement (TVA 6% incluse)

AVANT LE VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017 : le montant complet de l'engagement versé sur le compte du rallye faisant foi (voir art. 4.5)
- Avec la publicité facultative proposée par l'organisateur : **1375 €**
- Sans cette publicité facultative : **2750 €**

APRES LE VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017 : le montant complet de l'engagement versé sur le compte du rallye faisant foi (voir art. 4.5)
- Avec la publicité facultative proposée par l'organisateur : **1500 €**
- Sans cette publicité facultative : **3000 €**

Description	Engagement
Surface de Service **EN ACCORD avec les Organisateurs**	Individuel (1) BRC JUNIOR (2) Licencié étranger (3)
Laissez Passer	Quantité
Service Parking Auxiliary (PARKING PISCINE)	1 1
Badge Refuelling Area Badge STOP Access	1 2
Panneau de reconnaissance Road Book (sets) Carte du Parcours N° Portière et publicité obligatoire (sets)	1 1 1 1

1) Engagement individuel
2) Championnat BRC Junior
3) Licencié étranger (ASN)

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications administratives avant le départ que s'il s'est acquitté de toutes ses obligations (financières, administratives, …) vis-à-vis du comité d'organisation et/ou de l'organisateur.

4.5 Informations détaillées sur le paiement (y compris sur toute taxe applicable)
Seuls seront acceptés les règlements par (virement bancaire à l'ordre du **Royal Motor Club de Huy asbl** au plus tard le 24 / 10 / 2017 mentionnant **le CODE ACCES d'engagement attribué**, les noms de l'équipage ou du moins le nom du premier pilote et la mention : « Rallye du Condroz-Huy 2017 »
Bénéficiaire : Royal Motor Club de Huy asbl
Banque : BNP-Paribas-Fortis – compte n° 001-0616196-31
Code IBAN : BE 04 0010 6161 9631
Code SWIFT (bic) : GEBABEBB

Nous vous prions d'utiliser les numéros IBAN et BIC pour les paiements venant de l'étranger.
Le concurrent doit prendre en charge tous les frais bancaires.
Le concurrent doit envoyer par télécopie (+32 85 25 26 02), courrier postal ou courriel à willy.condrozrally@gmail.com la preuve de paiement exécuté à l'organisateur pour la vérification du délai avant la clôture des engagements.
Le concurrent s'assure que le nom du premier pilote et "CR17+le CODE ACCES" est mentionné comme référence sur le virement bancaire.
Le montant TOTAL des droits d'engagement doit être reçu sur le compte bancaire de l'organisateur

Aucun chèque, ni aucun double de formulaire de virement ou autre ne sera accepté comme preuve de paiement. Tout renseignement relatif au paiement est à demander à :
Willy SCHEURER : willy.condrozrally@gmail.com
Tel : + 32(0)85 25 26 06 / Fax : +32(0)85 25 26 02

4.6 Remboursements
Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :
- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas d'annulation du rallye avant le début de l'épreuve

Les organisateurs rembourseront 50% des droits d'engagement (des pilotes et de la voiture) aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure (dûment vérifiées par leur ASN), n'auraient pu se présenter au départ du rallye.

Remboursements en cas de Forfait :
La déclaration écrite du forfait de l'équipage devra parvenir avant la clôture des engagements soit par fax ou par mail. Une acceptation du forfait sera envoyée, pour confirmation, par l'organisateur à un des membres de l'équipage. Le remboursement intégral des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.
Si la déclaration écrite du forfait de l'équipage est parvenue après la publication de la liste des engagés. Le remboursement de 50 % des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.
Seule la déclaration par écrit du forfait de l'équipage sera acceptée par l'organisateur et sera prise en considération pour le remboursement des droits d'engagements

5. ASSURANCE

L'organisateur a contracté des assurances en responsabilité civile en conformité avec le Chapitre 2 - Article 5 des Prescriptions Sportives Nationales du RACB Sport, et avec la loi belge du 21 novembre 1989 article 8 en vigueur sur l'assurance obligatoire.
Cette assurance couvre la responsabilité civile du RACB, de l'organisateur de l'épreuve, de la Commission Sportive Nationale, des Autorités intéressées et des agents, services, préposés ou membres (rétribués ou bénévoles) des précités ainsi que la responsabilité civile des propriétaires, détenteurs ou conducteurs des véhicules engagés et de leurs préposés.
RC Organisation couvre :
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus :
5.000.000 € par sinistre
Franchise pour les dommages matériels :125 € par sinistre
La responsabilité civile des organisateurs pour les dommages causés aux tiers par accident qui seraient la conséquence d'une faute d'organisation à l'occasion de la préparation, du déroulement et de la liquidation matérielle de la manifestation.
RC Circulation couvre :
Dommages corporels : illimité
Dommages matériels : 100.000.000 € par sinistre
Les parcours des liaisons ne sont pas couverts dans le contrat d'assurance responsabilité civil de l'organisateur.
Le Comité Organisateur décline toute responsabilité quant aux conséquences qu'entraîneraient la violation par des concurrents des lois, règlements ou dispositions en vigueur dans le pays ; la responsabilité de ces actes et de leurs conséquences ne sera imputable qu'aux individus les ayant commis ou encourus. Le Comité Organisateur décline également toute responsabilité en cas d'émeute, de manifestation, d'acte de vandalisme, de catastrophe naturelle etc., ou des conséquences de tels événements, dont pourraient être victimes des concurrents. Le paiement d'indemnités, d'amendes ou de pénalités sera à leur charge.

6. PUBLICITÉ ET IDENTIFICATION

Publicité des organisateurs. (Art. 18.8 du règlement sportif du BRC 2017)
La publicité facultative et l'emplacement de celle-ci, seront décrits dans l'annexe 4.
Les panneaux des numéros de compétition, les plaques de rallye et la publicité doivent être apposés sur la voiture avant les vérifications techniques, avant le départ.

7. PNEUMATIQUES (voir Art. 60 du règlement sportif BRC 2017)

7.1 Pneus à utiliser durant le rallye
Il y aura des zones de marquage et de vérifications des pneumatiques (voir road book).
Les pneus du type « slick » sont interdits sous peine d'exclusion.
La présentation de la Tyrecard reprenant les pneus équipant la voiture sera exigée conformément à l'article 14.4 du règlement sportif BRC 2017

7.2 Lois nationales ou exigences spéciales
Pneumatiques cloutés : Les pneus à clous pourront être autorisés suivant décision du Directeur de Course sur certains tronçons du rallye, suivant les conditions météorologiques, selon le code de la route en vigueur

7.3 Quantité de Pneus
Conformément à l'article 60.1.5, pour cette épreuve, Le rallye du Condroz-Huy 2017, la quantité maximale de pneus autorisés est de :

7.3.1 Pour les voitures utilisant une extension d'homologation WR, WRC, S2000, RRC, VR4, VR5, RGT ou du groupe N4 est de **16 pneus**
7.3.2 Pour les voitures utilisant une extension d'homologation VR2 est de **10 pneus**

8. CARBURANT

8.1 Procédure de commande de carburant suivant les art. 58 et 59 du règlement sportif du BRC 2017

8.2 GUTTS n.v., fournisseur agrée par le RACB Sport, sera présent comme "fuel supplier" officiel.
Vous avez le choix entre différents carburants. Vous devez commander ces carburants à GUTTS Refuel Service.

Prendre contact sur le site Gutts: http://gutts.nl/shop/refeuling-services.html
1. Sélectionnez le type du carburant, la quantité et le rallye
2. Faites votre commande et payez
3. Pendant le rallye, le ravitaillement sera effectué par « Gutts Refuel Crew » dans la zone de ravitaillement.

8.3 L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de toute conséquence découlant de l'utilisation de tout carburant

8.4. Distribution du Carburant : Il y aura deux zones de ravitaillement (voir road book).
Les carburants autorisés par le RACB Sport seront disponibles dans les zones de ravitaillements séparées
Un carburant tel qu'il est disponible dans le commerce et distribué directement dans le réservoir de la voiture de compétition à la station d'essence indiquée dans le road book.

Station SHELL – Quai d'Arona – Huy
Paiement (uniquement par carte bancaire ou de carte de crédit) Procédure relative au carburant

Reflueling Zone « GUTTS » - Quai d'Arona – Huy (Garage RENAULT)

L'accès ne sera autorisé qu'à un membre de l'assistance muni du badge «Refueling zone»

9. RECONNAISSANCES

9.1 Procédure d'inscription
Avant le début des reconnaissances, chaque équipage doit se faire enregistrer auprès de l'organisateur et signer un document détaillant le véhicule qui sera utilisé lors des reconnaissances.
Un signe distinctif, remis lors de l'enregistrement, devra être apposé sur le véhicule sur la droite de la vitre arrière du véhicule pendant les reconnaissances.
L'organisateur effectuera des contrôles.
Les véhicules utilisés doivent être conforme à l'article 25 du règlement sportif BRC 2017

9.2 Restrictions particulières et / ou nationales – limite de vitesse sur les épreuves spéciales
Les reconnaissances obligatoires ne peuvent avoir lieu que :
Samedi 28 / 10 / 2017 de 08h00 à 18h00
Dimanche 29 / 10 / 2017 de 09h00 à 12h00

Le code de la route belge est strictement d'application sur le parcours pendant les reconnaissances

Chaque concurrent pourra bénéficier de 2 passages de reconnaissances au maximum.
Le nombre de passages sera contrôlé à l'aide d'une carte de contrôle.

Sanction
Les sanctions sont prévues pour toutes infractions durant les reconnaissances à l 'article 20.2 et 25 du règlement sportif du BRC 2017

10. VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications administratives avant le départ que s'il s'est acquitté de toutes ses obligations (financières, administratives, …) vis-à-vis du comité d'organisation et/ou de l'organisateur.

10.1 Documents à présenter :
Licence du concurrent, Licences de compétition des pilotes et copilotes
Cartes d'identité ou passeports des pilotes et copilotes, toutes les informations absentes sur le bulletin d'engagement, autorisation de l'ASN pour tous les concurrents étrangers, certificat d'assurance de la voiture, documents d'immatriculation de la voiture

10.2 Echéancier
Lieu : Garage PEUGEOT « SCHYNS – HUY » Quai de Compiègne, 72 - Huy
Date & heure : Vendredi 03 / 11 / 2017 de 08h00 à 13h00 et de 13h30 à 17h00
Le programme sera affiché au Tableau d'affichage officiel et sur le site web officiel du rallye : www.condrozrally.be
Le programme sera transmis à chaque équipage lors du ramassage du matériel et des documents

11. VÉRIFICATIONS TECHNIQUES, PLOMBAGE ET MARQUAGE

11.1 Lieu et horaire des vérifications techniques
Lieu : Garage PEUGEOT « SCHYNS – HUY » Quai de Compiègne, 72 - Huy
Date & heure : Vendredi 03 / 11 / 2017 de 08h00 à 13h00 et de 13h30 à 17h00
Le programme sera affiché au Tableau d'affichage officiel et sur le site web officiel du rallye : www.condrozrally.be
Le programme sera transmis à chaque équipage lors du ramassage du matériel et des documents

11.2 Equipement de sécurité de l'équipage :
Voir Article 26.1.2 du règlement Sportif du BRC 2017

11.3 Niveau de bruit : 94Db

11.4 Installation d'un **système de suivi de la sécurité :**
Un système de suivi pourra être installé dans les véhicules participants. La procédure et les besoins techniques nécessaires seront alors précisés par additif

12. AUTRES PROCÉDURES

12.1 Procédure de la cérémonie de départ et ordre conformément au règlement du RACB Sport
12.2 Procédure d'arrivée conformément au règlement du RACB Sport
12.3 Pointage en avance autorisé
Aux contrôles horaires d'arrivée de fin d'Etape et de fin d'épreuve, les équipages pourront pointer en avance sans encourir de pénalité. Le pointage en avance est autorisé au CH n° : TC 10C, TC 10D et au CH n° TC 20E

L'heure inscrite sur le carnet de contrôle sera l'heure idéale prévue du rallye et non le temps réel (Art. 33.2.11).

12.4 Epreuve Super Spéciale procédure et ordre de départ (NEANT)

12.5 Conférence de Presse BRC avant épreuve : Vendredi 03 / 11 / 2017 à 17h00
Lieu : Salle de Presse – HQ rally

Séance de présentation des équipages et séance de dédicaces, etc :
Vendredi 03 / 11 / 2017 à 18h30
Lieu : Chapiteau du rallye du Condroz-Huy 2017 (CH 0)

Tous les membres d'équipage convoqués sont priés d'y assister. Toute absence non-justifiée sera sanctionnée à la discrétion du Collège des Commissaires sportifs par une pénalité financière

12.6 Heure officielle utilisée pendant le rallye
L'heure officielle, pendant toute la durée du rallye : NL : 07805 1200 – FR : 07805 1300

12.7 Comportement en cas d'accident
Tous les concurrents devront avoir pris connaissance de l'Article 40 du Règlement Sportif du BRC 2017

12.8 Point de contrôle des voitures après un accident
Lieu : Technical Zone

12.9 Le Parc d'assistance sera situé Quai d'Arona et Avenue Delchambre
La réservation de l'emplacement d'assistance se fait sur www.condrozrally.be uniquement.
Toutes équipages devront prévoir un extincteur de 6kg visible dans l'espace de service et ce pendant le temps nécessaire à toutes interventions sur la voiture.
Aucun stockage de carburant de quelque nature que ce soit ne sera autorisé dans le parc de service et dans les emplacements d'assistance ainsi que dans les véhicules de Service ou/et véhicules auxiliaires. La confiscation du carburant sera accompagnée d'une amende de 500€ signifiée par le directeur de course. L'accès et la circulation d'un véhicule transportant du carburant dans le parc de service est strictement interdit. Seul la quantité maximum de 20l de carburant nécessaire au remplissage des réservoirs pour le matériel (groupe électrogène, chauffage, etc) sera toléré

12.10 Lors d'une épreuve spéciale de type « show », si le parcours total n'est pas effectué, l'équipage recevra l' attribution d'un temps forfaitaire de 7min. additionné du meilleur temps de sa classe réalisé dans cette épreuve spéciale

13. IDENTIFICATION DES OFFICIELS

Les chefs de poste sont identifiés de la manière suivante :

Fonction	**Couleur**	**Dénomination des chasubles**
Responsable ES	Bleu	Stage Commander
Responsable ES adjoints	Bleu	Deputy Stage Commander
Starter	Jaune	Starter
Chef de poste	Rouge	Chief Marchal
Commissaire de route	Rouge	Marshall
Commissaire Parc fermé	Orange	Parc fermé
Juge de fait	Rouge	Judge of fact

Steward	Vert	Steward
Relations avec les concurrents	Jaune	relation concurrent
Médecin	Blanc	Doctor + Croix rouge

14. COUPES

14.1 Remise des coupes
Date : Dimanche 05/ 11 / 2017
Horaire : 17h00
Lieu : Chapiteau du Rallye du Condroz-Huy 2017

14.2 Coupes

Aux 1er, 2ème, 3ème du classement de l'épreuve, pilote & co-pilote
Aux 1ers équipages par Classe
Au 1er équipage du classement « HISTORIC »
Au 1er équipage du classement « BRC Junior »
Au 1er équipage du classement « R1 Trophy »
Au 1er équipage Mixte ou Féminin

Coupe « René RISAC » : Au 1er équipage étranger
Coupe « André GODELET » : Au 1er équipage Hutois

15. VÉRIFICATIONS FINALES

15.1 Vérifications finales – personnel devant participer, plus emplacement
Deux membres de l'assistance technique des équipages sélectionnés devront être présents avec les outils et matériels utiles pendant toute la durée nécessaire des contrôles

Lieu : Garage PEUGEOT « SCHYNS – HUY » Quai de Compiègne, 72 - Huy
Horaire : 17h15

15.2 Droits de réclamation
Montant du droit de réclamation fixé par RACB Sport : 500 €

15.3 Droits d'appel
Montant du droit d'appel national (RACB Sport): 2000 €
Montant du droit d'appel international (FIA): 6000 €

ANNEXE 1 : TIMING

ANNEXE 2 – BIJLAGE 2

Programme des reconnaissances -	**Samedi 28 octobre 2017 de 08.00 à 22.00**
	Dimanche 29 octobre 2017 de 08.00 à 22.00
Reconnaissance schedule	**-**	**Saturday, 28th October 2017 from 08.00 untill 22.00**
		Sunday, 29th October 2017 from 08.00 untill 22.00
Programma van de verkenningen -	**Zaterdag 28 Oktober 2017 van 08.00 u tot 22.00**
	Zondag 29 Oktober 2017 van 08.00 u tot 22.00

ANNEXE 3 – BIJLAGE 3

Chargés des relations avec les concurrents - Competitors' relations officers
Verantwoordelijken voor de relaties met de deelnemers

Joost
DEMEESTERE

Emiel
BRANS

Alain
WALEFFE

Boudewijn
BAERTSOEN

ANNEXE 4 – BIJLAGE 4

Publicité – Avertising – Publiciteit

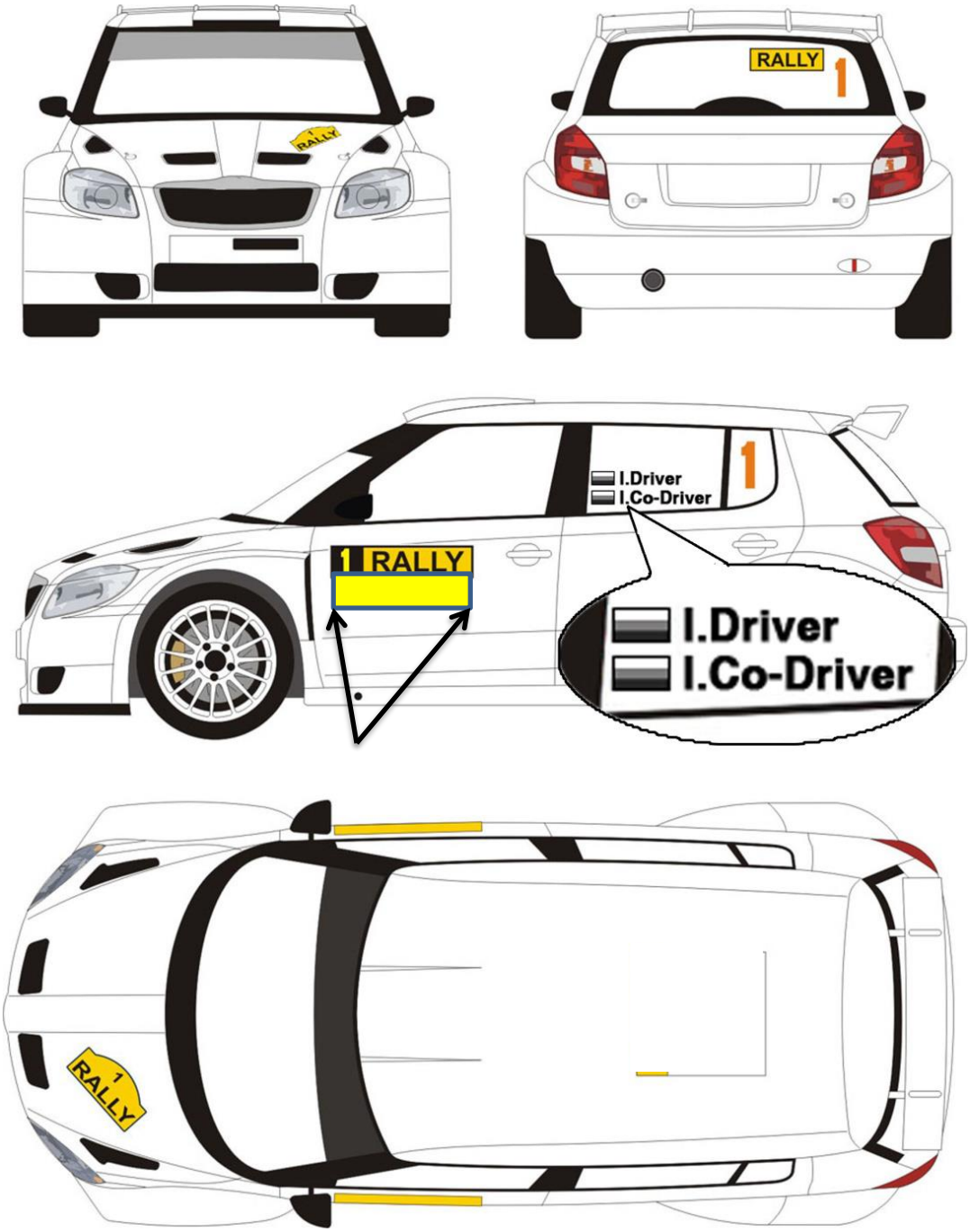

Publicité obligatoire : sur les plaques de rallye, les panneaux de compétition et coin de pare-brise**.**

Sous les panneaux de compétition, même dimension (67cm /17cm)

Vitre Arrière

Un panneau de vitre arrière de 30 cm de largeur et de 10 cm de hauteur au maximum réservé à l'usage de l'organisateur. Ce panneau sera placé au sommet de la vitre arrière, centré, à gauche ou à droite.

Publicité facultative : les emplacements suivants doivent être réservés :

– 2 autocollants sur les ailes avant ou arrière ;

– 1 autocollant (10 x 15 cm) du côté droit de la partie supérieure du pare-brise.

Obligatory advertising : on the rally plates and on the panels of the competition numbers .

Down the panels of the competition numbers, same dimension (67cm/17cm)

Rear Window

One rear window panel measuring a maximum of 30 cm wide and 10 cm high shall be positioned at the top of the rear window, and positioned left or right

Optional advertising : the following spaces must be reserved for it :

– 2 stickers on front or rear wings ;

– 1 stickers (10 x 15 cm) in the right corner of the upper part of the windscreen.

De verplichte publiciteit : op de rallyplaten en op de competitiepanelen.

Beneden de rallyplaten en op de competitiepanelen, dezelfde grootte (67cm/17cm)

Achterruit

Een paneel op de achterruit met een lengte van 30 cm en een hoogte van 10 cm, is voorbehouden voor gebruik door de organisator. Dit paneel dient aangebracht te worden aan de bovenkant van het achterruit, in het midden, links of rechts

De facultatieve publiciteit : de deelnemers moeten de volgende plaatsen vrijhouden:

– 2 zelfklevers op de voor- of achter- spatborden;

– 1 zelfklever (10 x 15 cm) in de boven hoeken van de voorruit.

RAPPEL

18. NUMERO DE COURSE ET PUBLICITE

18.1 GENERALITES

18.1.1 Les organisateurs fourniront à chaque équipage un numéro de course qui devra être apposé sur les voitures selon les emplacements indiqués avant les vérifications techniques

18.1.2 Toute publicité à l'intérieur de ce numéro est obligatoire et ne peut être refusée par les concurrents. Il ne sera pas permis de modifier ces panneaux

18.2 PANNEAUX DE PORTIERES AVANT

18.2.1 Deux panneaux de portières avant de 67cm de longueur sur **34 cm** de hauteur dont 1 cm de bordure blanche. Chacun de ces panneaux comprendra obligatoirement sur sa partie avant un espace qui sera réservé au numéro de course qui sera noir mat Les chiffres, d'une hauteur de 14 cm et d'une largeur de trait de 2 cm, apparaîtront en jaune

(fluo PMS 803 pour les rallyes ayant une partie nocturne de l'itinéraire). Le reste de ce panneau de portière sera réservé à l'organisateur.
La partie inférieure du panneau (67cm sur 17cm) fera partie de la publicité obligatoire. Ce panneau publicitaire ne pourra en aucun cas être dissocié du panneau supérieur, ni placé à un autre endroit sur le véhicule.
18.2.2 Chaque panneau sera placé à l'horizontale sur le bord d'attaque de chaque portière avant, le numéro sur le devant. Le sommet du panneau devra se trouver entre 7 et 10 cm en dessous de la limite inférieure de la vitre.
18.2.3 Aucune signalisation autre que la livrée de la voiture ne devra être placée à moins de 10 cm de ce panneau.

HERINNERING

18. WEDSTRIJDNUMMERS EN PUBLICITEIT

18.1. ALGEMEEN
18.1.1 De organisatoren bezorgen elke bemanning de volgende elementen die volgens de geldende voorschriften dienen aangebracht te worden op de auto, en dit voor aanvang van de technische keuring.
18.1.2 De publiciteit behorend tot de wedstrijdnummers is verplicht en kan niet worden geweigerd door de deelnemer.

18.2 DEURPANELEN
18.2.1 Twee deurpanelen vooraan met 67 cm lengte op **34** cm hoogte, met 1 cm witte boord. Elk paneel dient verplicht voorzien te zijn, in zijn voorste gedeelte, van een ruimte die voorbehouden is voor het startnummer van de deelnemer. De cijfers, 14 cm hoog en 2 cm lijnbreedte, zijn van de gele kleur (fluo PMS 803 voor rally's die een gedeelte in het donker hebben) op een matzwarte achtergrond. De overige ruimte op de deurpanelen is voorbehouden voor gebruik door de organisator.
Het onderste gedeelte van dit paneel (67 cm op 17 cm) maakt deel uit van de verplichte reclame. Dit publiciteitsgedeelte kan in geen geval gescheiden worden van het bovenste gedeelte van het paneel en evenmin op een andere plaats op de wagen geplaatst worden.
18.2.2 Elk paneel dient horizontaal geplaatst te worden aan de bovenkant van elke voorste deur, met nummer vooraan. Het bovenste van het paneel dient zich te bevinden tussen 7 en 10 cm onder de ruit.
18.2.3 Geen enkel andere signalisatie, dan wat eigen is aan het voertuig, mag aangebracht worden op minder dan 10 cm van het paneel

Annexe 5 :

Vu le niveau de sécurité appliqué actuellement en Belgique :

Rappel : L'article 49.5 du règlement sportif du Championnat de Belgique des Rallyes du RACB Sport sera strictement d'application !

Dans le parc d'assistance, il est obligatoire d'utiliser les poubelles et containers prévus à cet effet par l'organisation. Il est interdit d'y jeter des pneus ou morceaux de verres.
Ne seront autorisés dans le parc de service que les barbecues au gaz ou électrique.
Ils devront être en ordre de conformité (entre autres, connecteurs et tuyaux de raccordement).

L'organisation ne sera en aucun cas tenue responsable de la diffusion de musique à titre privé dans le parc de service.

La diffusion de musique devra se conformer avec la législation belge (SABAM-Rémunération équitable…).
La diffusion de musique à titre privé est soumise aux mêmes horaires que celle du chapiteau de l'organisation conformément à l'arrêté de police en vigueur.

L'organisation ne prévoit aucune alimentation électrique ni mise à la terre dans le parc de service.

Pour toute demande, contacter :

RESA : Raccordement électrique de courte durée (Festivités et forains)
Département opération
Contact : festivite@resa.tecteo.be +32(0)42407193

Pour chaque équipage, l'organisation prévoit :

- Un pack accès parc de service (un SERVICE et un AUXILIARY)
- Une carte spécifique de l'épreuve avec plan des spéciales et des liaisons
- Deux ''STOP ACCES'' piétons.
- un « Refuel Area »

Réservations des emplacements d'assistance :

Les demandes de réservation d'emplacements seront enregistrées uniquement via le site www.condrozrally.be .

Toutefois, une permanence pour les confirmations d'emplacement après réservation est prévue au local du Royal Motor Club Huy : (Quai Dautrebande, 7 à 4500 Huy)

Samedi 14 octobre 2017	de 9h30 à 12h30
Samedi 21 octobre 2017	de 9h30 à 12h30
Samedi 28 octobre 2017	de 8h00 à 12h30 et de 14h à 18h.
Dimanche 29 octobre 2017	de 9h00 à 12h30

Ouverture du parc de service :

Mercredi 01 novembre de 15h00 à 19h.
Jeudi 02 novembre de 8h à 19h.
Vendredi 03 Novembre de 08h à 12h.

Le ramassage du matériel et des documents et les vérifications administratives (Emplacement – caution – paiement – location, etc.) sont prévus :
Lieu : « ACCESS DESK » du Rallye du Condroz – entrée parc de service - Huy
Attention : Se munir d'une carte d'identité pour retirer le matériel et documents

Date & horaire

Jeudi 02 novembre 2017 de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Vendredi 03 novembre 2017 de 09h00 à 12h00

Le Vendredi 03 novembre de 8h à 12h.

L'accès au parc de service est prévu uniquement avec les laisser-passer « SERVICE ou AUXILIARY »

A partir du Vendredi 3 novembre 2017 à 17h jusqu' au Dimanche 6 novembre à 20h

- Le parc de service ne sera plus accessible.

- SEULS les véhicules d'assistance avec le laisser-passer « SERVICE » pourront aller se placer et rester dans l'emplacement prévu jusqu' à 20h.

- Les véhicules avec le laisser-passer « AUXILIARY » n'auront plus accès dans la zone de service et devront être stationné uniquement dans le parking « PISCINE » qui leur est réservé

Un véhicule non autorisé dans le parc d'assistance en sera évacué à charge du propriétaire

Tous les véhicules, remorques ou structures installées devront impérativement être enlevées et les déchets enlevés pour le lundi 06 novembre 2017 à 13h sur l'ensemble du parc de service

RAPPEL :

En ma qualité de concurrent/membre d'équipage engagé au 44ème Rallye du Condroz-Huy, en vertu de l'article 4 du règlement particulier et les articles 9.16, 12.4 et 12.6 du Code Sportif de la FIA 2017, je m'engage à honorer et à être solidaire à ces points du règlement.
Le Comité Organisateur décline toute responsabilité quant aux conséquences qu'entraînerait la violation par des concurrents des lois, règlements ou dispositions en vigueur dans le pays ; la responsabilité de ces actes et de leurs conséquences ne sera imputable qu'aux individus les ayant commis ou encourus. Le Comité Organisateur décline également toute responsabilité en cas d'émeute, de manifestation, d'acte de vandalisme, de catastrophe naturelle etc., ou des conséquences de tels événements, dont pourraient être victimes des concurrents. Le paiement d'indemnités, d'amendes ou de pénalités sera à leur charge.